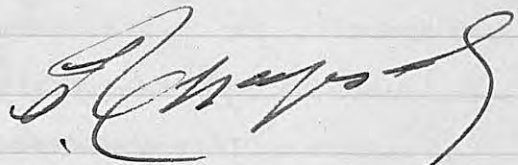


reprenne ce projet après le délai réglementaire de trois mois. La Commission approuve mais décide d'attendre que le gouvernement décide à nouveau le projet pour y donner suite.

Enfin pour le projet (225 de 1933) concernant les militaires des Réserves, M. Laucein agit à la Commission des finances pour que celle-ci donne son avis le plus rapidement possible.

Le Président :



Séance du 12 juin 1934.

La séance est ouverte à sous la présidence de M. Chapsal. Sont présents M.M. Bergeon, Carrez, Laucein et Mourie.

M. Bergeon lit son rapport sur le projet de loi n° 312 concernant des décorations à attribuer sans traitement aux réserves des forces aériennes. Il conclut favorablement.

Enant aux combattants volontaires de l'aéronautique (projet n° 313), la Commission se rallie aux conclusions de M. Bergeon et suivra les propositions initiales du gouvernement dont les contingents avaient été augmentés enagièrement par la Chambre des Députés. L'affaire demeure à l'instruction, M. Bergeon devant demander des expli-

érations au ministre sur les combattants volontaires étrangers.

La Commission est d'avis de suivre sa jurisprudence coutumière pour la proposition de loi n°281 mettant des croix de la L.H. à la disposition du ministre des Colonies pour récompenser des actes de dévouement accomplis à la Réunion à l'occasion du cyclone de 1932. Le ministre déposera un projet s'il dénie obtenu ce nouveau contingent. (M. Moumie - rapporteur).

Enfin la Commission agit de même pour la proposition de loi concernant le cinquanteenaire de la mort de Gambetta. (n° 469 de 1933.)

Le Président :



Séance du 6 juin 1935.

La séance est ouverte à 14<sup>h</sup> 15 sous la présidence de M. Chapsal. Sont présents : M.M. Bergeon, Cassez, Desjardins et François-St. Maurice.

Le Président expose l'économie d'une proposition de loi (n° 410 de 1935) concernant la croix du combattant volontaire et rappelle la jurisprudence de la Commission en matière de textes issus de parlementaires.